

# L'Auguste Théâtre

www.augustetheatre.fr

**Tarifs et Conditions Particulières** (mise à jour : 9 juillet 2015)

Tous ces prix sont à titre consultatif et peuvent être modifiés à la baisse ou à la hausse suivant les périodes choisies, et les besoins spécifiques.

La démarche pour jouer à l'Auguste :

- Lire ces conditions
- Nous proposer votre spectacle (dossier de presse) et les dates souhaitées.
- Nous validons ou non votre dossier.
- Visite de notre salle (Paris 11<sup>ème</sup>).
- Nous préparons un contrat

## LOCATION (soir et week-end)

**Ponctuelles ou régulières. Hors programmation.**

**450 € HT** pour le créneau de 19h en semaine et une durée de spectacle de 1h10 maximum.

**550 € HT** pour les autres horaires (21h et week-end), durée pouvant dépasser 1H10.

- Ces tarifs comprennent de notre part : un régisseur d'accueil (pouvant assurer la régie lumières du spectacle) et 1 créneau de 4 heures de répétition et mise en place du spectacle. La réservation et la billetterie sont assurées par le Producteur, et vous enregistrez donc la totalité des recettes, les droits d'auteur et autres taxes vous incombant.
- Pour le créneau de 21h et week-ends, tarif dégressif en fonction du nombre de représentations.
- Le théâtre est régulièrement loué pour des concerts ponctuels, mais également des showcases de compagnies professionnelles, spectacles d'élèves d'écoles de théâtre ou de comédies musicales, spectacles de fin d'année de compagnies amateurs, etc.

## COREALISATION (soir et week-end)

**Programmation longue > 6 dates**

Pour les programmations plus longues, nous travaillons en **coréalisation** : partage de recettes nettes à 50/50 avec un minimum garanti de

**230€ HT ~~250€ HT~~ (offre de rentrée pour le début de saison 2015-2016)** par date pour le créneau de 19h en semaine (durée de spectacle : 1h10 maximum)

**280€ HT ~~350€ HT~~ (offre de rentrée pour le début de saison 2015-2016)** par date pour les autres créneaux (21h et week-end).

- Conditions : Ces tarifs comprennent : billetterie, régisseur d'accueil, 2 créneaux de 4h de répétitions, mise en place du spectacle sur les sites Internet de réservations et ventes en ligne, annonce sur notre site Internet et sur notre newsletter mensuelle ainsi qu'un mailing à notre fichier presse et professionnels. Nous demandons une avance de 30% à la signature du contrat pour bloquer les dates. Ces tarifs, ainsi que l'avance sont au taux de tva de 20%. Recette nette = recette brute après déduction TVA (2,10% sur les recettes de caisse jusqu'à la 141<sup>è</sup> représentation), taxe parafiscale et droits divers.
- Mode de calcul pour un 21h (avec un minimum garanti de 280€) :

Si Recette nette > 560€, vous recevez Recette nette / 2

Si 280 < Recette nette < 560, nous vous reversons Recette nette – 280

Si Recette nette < 280, vous nous reversez 280 – Recette nette + TVA à 20%

- Nous n'acceptons en corréalisation que les spectacles pouvant s'inscrire dans notre ligne de programmation, à la fois exigeante et accessible, attentive à la qualité des textes et des interprètes.

### **LOCATION en journée (en semaine, entre 9h et 18h)**

½ journée (4h) = 300€ H.T.

1 journée (8h) = 500€ H.T.

- Ces tarifs sont soumis à la TVA en vigueur, qui est de 20% en 2015. Ils comprennent les services d'un régisseur. L'Auguste Théâtre est équipé d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran.
- En journée, l'Auguste Théâtre est régulièrement loué pour du coaching théâtral, des séminaires d'entreprises, tournages, répétitions, stages et cours de théâtre, projections de films, demandes en mariage, etc.

### **CONCERTS - COMEDIE MUSICALE**

Mêmes conditions que pour les locations ou coréalisations.

*Piano droit inclus.*

### **PERIODE ESTIVALE**

Entre le 15 juillet et le 31 août, en fonction des disponibilités, l'Auguste peut accorder une remise de 20% sur l'ensemble de ses tarifs.

### **CONDITIONS PARTICULIERES POUR UNE COREALISATION :**

L'équipe devra fournir :

- Un dossier de présentation du spectacle (par courrier ou par mail)
- Un premier visuel de l'affiche afin de recevoir l'accord du théâtre. Après signature, une charte graphique fournie par le théâtre sera envoyée afin qu'apparaissent notre logo et les mentions légales. (Il est à noter que sur les affiches doit figurer la licence d'entrepreneur de spectacle.)
- Le type de sa structure (association, société, etc.) pour établir le contrat. Nous ne travaillons pas en direct avec les artistes, mais avec une structure qui les emploie.
- Une fiche technique du spectacle (régie son et lumière)
- Le décor et les costumes. Le décor ne devra pas être imposant, ni salissant, ni long à (dé)monter : ces critères seront déterminants dans le choix du spectacle. De plus, ils devront être ignifugés, le PV-M1 des peintures anti-feu sera exigé.
- Un plan média : comment l'équipe se chargera de sa propre communication et quels sont ses réseaux et vecteurs de communication. En effet, devant la diversité des propositions de spectacles à Paris, l'équipe devra en premier lieu compter sur sa propre action. Réseaux d'affichages, tractation, promotion radio, comités d'entreprise, etc. (La possibilité de jouer 1 fois par semaine permet un vrai travail de fond sur la presse et les pros et laisse le temps au bouche à oreille de s'installer)

**En revanche, pour une location, nous ne demandons pas de dossiers de présentation du spectacle, et le contrat peut aussi bien être signé avec une personne morale qu'avec une entreprise, production ou association.**

## REMARQUES :

- L'Auguste travaille en partenariat avec certains sites de revente en ligne (Billetreduc ou autres), il pourra être demandé à l'équipe une contribution pour obtenir de la publicité sur ces sites. Le théâtre ayant négocié des conditions intéressantes, le producteur bénéficiera de meilleurs prix que s'il avait à traiter directement avec ces sites (réduction d'au moins 10%).
- L'Auguste ne communique pas ses fichiers professionnels (environ 1 000 contacts) aux équipes. Nous communiquons auprès de notre réseau professionnel, mais en aucun cas nous ne fournissons nos fichiers aux compagnies.
- Notre newsletter mensuelle est envoyée à plus de 4 500 personnes (chiffre au 1<sup>er</sup> juillet 2015) et relayée sur Facebook (plus de 6 000 abonnés)
- L'équipe jouant à 19h s'engage à jouer un spectacle d'une durée maximum de 1h10 et de libérer le plateau et les loges en 1h30 maximum.
- Pour une coréalisation d'un spectacle que nous n'aurions pas vu, nous demandons soit une captation de la pièce, soit une audition d'une partie de votre spectacle.
- En coréalisation, les tarifs des places sont à définir ensemble

## LE MINIMUM GARANTI – Exemples.

Exemple pour un spectacle à 21h (minimum garanti de 280€ H.T. ~~350€ H.T.~~)

1/Si la recette nette (après déduction des taxes) de la soirée est de 800 €. Les recettes sont partagées à 50/50 : 400€ chacun (minimum garanti de 280€ atteint)

2/Si la recette nette de la soirée est de 400 €. Le théâtre perçoit le minimum garanti 280€ et le producteur le solde de 120€.

3/Si la recette nette de la soirée est de 200€ Le théâtre perçoit les 200€ et vous lui devez 80€ H.T. pour assurer le minimum garanti. Quand le minimum garanti n'est pas atteint, la TVA en vigueur est appliquée (20% en 2015)

## COORDONNEES

L'Auguste Théâtre  
6 impasse Lamier  
75011 PARIS  
Métro Philippe Auguste

Tél : 01 43 67 20 47  
Courriel : [augustetheatre@gmail.com](mailto:augustetheatre@gmail.com)  
Site web : [www.augustetheatre.fr](http://www.augustetheatre.fr)